

Plan façades

La commune a voté un « Plan façades » afin d'aider les particuliers dans leurs projets de restauration de façades, visibles de la voie publique et implantées dans le périmètre du centre ancien pour les bâtiments de qualité ou remarquable du document du Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Une subvention de 25% plafonnée à 2000 euros pourra être attribuée sous certaines conditions.

Renseignements :

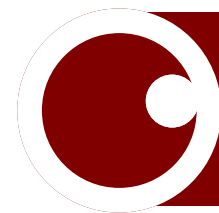
Plaquettes disponibles à la mairie d'Airvault



Nous vous rappelons que tout projet de travaux doit faire l'objet d'une déclaration en mairie (sauf exception : le type de formalité dépend de la nature, de l'importance et de la localisation de votre projet).

Nous attirons votre attention sur le fait qu'un non-respect des règles de l'urbanisme (constructions ou travaux sans autorisation, travaux non conformes à l'autorisation) peut entraîner des sanctions à l'encontre du propriétaire.

Pour vous aider dans vos démarches administratives, le service urbanisme se tient à votre disposition (05 49 64 70 13).



AIDES AUX PARTICULIERS

La commune d'Airvault est dotée d'un riche patrimoine, tant public que privé, qui fait d'elle une Petite Cité de Caractère. La restauration du bâti ancien est complexe et réglementée ; c'est pourquoi divers outils sont à votre disposition pour vous aider dans vos projets de rénovation :

- plaquettes sur la restauration du bâti ancien
- conseils auprès du CAUE des Deux-Sèvres
- rencontres avec un architecte des Bâtiments de France
- aides financières

N'hésitez pas à prendre contact avec le service patrimoine de la commune qui vous aidera dans vos démarches administratives - 05 49 64 69 51
patrimoine@airvault.fr





● Le CAUE des Deux-Sèvres (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) a pour objectif d'inciter les habitants de la commune d'Airvault à bénéficier des conseils gratuits qu'il propose. Le CAUE est un organisme départemental dont la mission est d'assurer la qualité architecturale des projets et leur bonne insertion dans le site environnant.

● Vous souhaitez construire, agrandir ou rénover ? Vous êtes soucieux de la qualité de votre cadre de vie ?

Que votre projet concerne une habitation, un atelier ou un commerce, des architectes-conseillers du CAUE vous apportent gratuitement des idées, des orientations et des conseils professionnels et désintéressés. Ils vous guident dans l'implantation et la conception de la construction, dans l'aménagement d'un nouvel espace de vie, ils vous renseignent sur la réglementation, les démarches administratives, les matériaux, les énergies, les professionnels...

● Afin que l'entretien soit le plus efficace possible, prenez rendez-vous et munissez-vous de tous les documents permettant de bien cerner le projet (relevé du cadastre, plan de situation, photos...) mais aussi de vos croquis et de vos envies !



Permanences

- à Bressuire, Parthenay, Thouars
- à Niort, au CAUE
- 15 rue de l'Hôtel de Ville

Contacts et prises de rendez-vous

05 49 28 06 28
contactcaue79@orange.fr



● Depuis le 15 juin 2011, la ville d'Airvault est officiellement une « Petite Cité de Caractère », label qu'elle a obtenu grâce à la volonté de préserver son patrimoine et d'offrir un cadre de vie de qualité à ses habitants et visiteurs.

Elle devient donc la cinquième ville des Deux-Sèvres homologuée « Petites Cités de Caractère », après Melle et Saint-Loup-Lamairé en 2003, Celles-sur-Belle et La Mothe-Saint-Héray en 2008.

● Pour conserver le label, la commune doit entretenir, restaurer et mettre en valeur le patrimoine, inciter à l'entretien, à la valorisation du bâti privé. Elle doit également développer l'accueil du public au moyen de dispositifs d'information permanente et accueillir sur son territoire des lieux de restauration et d'hébergement proposant des produits de qualité. Enfin, elle s'engage à organiser ou favoriser l'animation, par des manifestations culturelles et festives valorisant le patrimoine de la cité, à détenir un lieu d'exposition et à favoriser l'accueil de métiers d'art.



Dans ce cadre, la commune d'Airvault et la Fondation du Patrimoine ont signé une convention définissant les aides aux projets de restauration pour les immeubles privés.

Pour connaître les conditions d'octroi des subventions, renseignez-vous à la mairie d'Airvault ou sur www.fondation-patrimoine.org.

La commune d'Airvault est éligible au prêt à taux zéro pour l'habitat ancien

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les habitants d'Airvault peuvent accéder au prêt à taux zéro pour l'achat d'un logement ancien à condition d'effectuer des travaux de rénovation.

La commune d'Airvault a été retenue au sein de ce dispositif (loi de finance pour 2015) parmi les 5 920 communes sélectionnées pour leur caractère rural, leur niveau de services et d'équipements existants et leur potentiel de logements à réhabiliter...

L'obtention du prêt est conditionnée à des travaux de rénovation ou d'amélioration d'un montant au moins égal à 25 % du coût total de l'opération. Les travaux devront être exécutés dans un délai de trois ans.

Cette mesure nationale vise à favoriser la revitalisation des centres-bourgs.